



Reference Number:

Form Name:

Submitter Name:

Submission Date:

Location:

20200110-18129194272

Propreté D'abord – Propreté toujours Pondeuses 1-2 –
Libre parcours

Andrew Ray (aray@eggs.ca) | aray@eggs.ca

Jan 10, 2020 10:33:15 AM EST

Date	Jan 10, 2020
Numéro d'enregistrement	TEST123
Nom du producteur	Test Producer
Ville	testville
Province	ON
Système	En liberté

Partie 1: Point de contrôle critique et points de contrôle

1.a. Critique. Température 10°C - 13°C. - 5 pts. Réussite - 5 pts.

**i. Unité de réfrigération fonctionnelle - 3 pts. Réussite - 3 pts.
Maj.**

1.b. Seuls les œufs provenant de fermes ou de titulaires de contingents enregistré(e)s ou des chariots/palettes, des chariots et des plateaux à œufs sont entreposés dans la chambre froide - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

i. Peut recevoir toute la production entre les levées. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

ii. Consigne la température minimum-maximum tous les jours. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

iii. Consigne l'heure de lecture de la température. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

iv. L'humidité est maintenue à moins de 85 %. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

v. Le thermomètre est calibré semi-annuellement - 2 pts. Maj.	Réussite - 2 pts.
vi. Les plateaux d'oeufs ne reposent pas sur le plancher de la chambre froide. - 1 pts. Maj.	Réussite - 1 pts.
vii. Un ventilateur sert à normaliser la circulation de l'air. - 1 pts. Maj.	Réussite - 1 pts.
2. Le programme tout plein/tout vide est appliqué dans chaque installation de ponte. - 2 pts. Gen.	Réussite - 2 pts.
ii. Dossier sur l'élimination du troupeau et les dates de placement. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
iii. Lettre d'accréditation du fournisseur de poules pondeuses. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
iv. La « fiche d'information sur le troupeau » de l'industrie est complétée. - 2 pts. Gen.	Réussite - 2 pts.
3. Installation de ponte – lavée à la pression avec un détergent. - 2 pts. Gen.	Réussite - 2 pts.
i. Désinfectée et(ou) fumigée avec un produit chimique approuvé. - 2 pts. Gen.	Réussite - 2 pts.
ii. Laissée en période de repos (vide sanitaire) pendant un minimum de 7 jours avant d'être repeulée ou moins de 7 jours moyennant une analyse microbiologique probante. - 2 pts. Gen.	Réussite - 2 pts.
4. Les conduites d'eau sont purgées et rincées. - 2 pts. Gen.	Réussite - 2 pts.
5a. DANS LE SYSTÈME EN CAGE, les planchers, murs, plafonds et l'équipement accessoire sont exempts de: i. Sur les murs : poussière, eau, fientes ou toiles d'araignées. - 2 pts. Maj.	Réussite - 2 pts.

ii. Au plafond : poussière, eau ou toiles d'araignées. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

iii. Dans les caniveaux à fientes : moulée renversée, oeufs brisés, poules mortes. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

iv. Le système de cueillette des oeufs est exempt de jaunes d'oeufs séchés, d'albumen, de coquilles, plumes, poussière, d'excréments de rongeurs, mouches mortes, ténébrions, appâts à parasites. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

v. Sur le plancher : exempt de litière humide, de moulée renversée, d'oeufs brisés, de mouches mortes, de ténébrions, d'excréments de rongeurs et de moulée moisie. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

vi. Le système de convoyage d'oeufs qui relie plus d'une installation de ponte à un centre d'emballage central est exempt de jaunes d'oeufs séchés, d'albumen, de coquilles, de plumes, de poussière, d'excréments de rongeurs, de mouches mortes, ténébrions, d'appâts à parasites. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

vii. Les abris du système de convoyage des oeufs sont libres d'oiseaux sauvages, de rongeurs, d'insectes, d'animaux sauvages ou domestiques, de poussière, de toiles d'araignées, de débris. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

viii. L'espace sous l'aire de repos est libre de moulée renversée, d'oeufs brisés et de poules mortes. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

ix. Les perchoirs, aires de repos, et nids sont libres de fientes accumulées. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

x. Aucune accumulation d'oeufs sur le plancher ou sur le parcours. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

xi. Les nids sont exempts de poussière accumulée, toiles d'araignées, mouches mortes, excréments de rongeurs, fientes, Réussite - 1 pts.

jaune d'oeufs séchés, d'albumen, coquilles, matériaux mouillés de nidification. - 1 pts.

Maj.

xii. Les mangeoires sont libres de saleté, de fientes, de plumes, de litière. - 1 pts. Maj. Réussite - 1 pts.

xiii. Sur l'équipement : poussière, toiles d'araignées, mouches mortes, excréments de rongeurs, fientes. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

5.b. Les zones de travail sont gardées propres et ordonnées. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

5.c. Dossier sur les activités d'hygiène. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

6. Utilisation appropriée du système de traitement des fientes. i. L'équipement d'enlèvement des fientes (tarières, courroies et chutes) est libre de toute accumulation de fientes. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

ii. L'équipement d'enlèvement des fientes relié à d'autres installations de ponte est propre. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

7. L'entrepôt réfrigéré est gardé propre, ordonné et sans odeur. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

8. Les chats, chiens et autres animaux sont interdits d'avoir accès à l'unité de production. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

9. Toutes les ordures sont entreposées dans des contenants couverts dans un endroit séparé à l'écart des oeufs en coquille propres. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

10. Critique. Les oiseaux morts sont retirés chaque jour de l'installation de ponte et éliminés de façon appropriée. - 5 pts. Réussite - 5 pts.

i. Le taux de mortalité est consigné tous les jours. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

<p>11. Critique. Un test microbiologique de dépistage de la Salmonella enteritidis est effectué. Au moins deux fois durant le cycle de production. Si l'installation compte des poules d'âge varié, un test doit être effectué chaque fois qu'un troupeau est remplacé. - 5 pts.</p>	Réussite - 5 pts.
<p>Si un producteur utilise un fournisseur de service pour le contrôle des parasites, ce fournisseur de service doit : • Visiter la ferme une fois par mois au minimum • Fournir un rapport d'indice au producteur qui le présentera à l'inspecteur • Dresser un plan en supposant une hausse des activités et le producteur est tenu de se conformer à ce plan - 20 pts.</p>	Non
<p>12.a. Rongeurs : programme de surveillance en application. i. Pièges vivants, mécaniques ou autres. - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.
<p>ii. Rongeurs : programme de contrôle en application - chimique - continu ou au besoin. - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.
<p>iii. Rongeurs : programme de contrôle en application - chimique - postes d'appâts ou boîtes d'appâts. - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.
<p>iv. Rongeurs : programme de contrôle en application - chimique - répartition stratégique des appâts - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.
<p>v. Rongeurs : programme de contrôle en application - chimique - utilisation d'appâts frais. - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.
<p>vi. Rongeurs : programme de contrôle en application - piégeage - des pièges sont utilisés - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.
<p>vii. Rongeurs : programme de contrôle en application - piégeage - placement efficace des pièges. - 2 pts. Maj.</p>	Réussite - 2 pts.

viii. Rongeurs : programme de contrôle en application - piégeage - répartition stratégique des pièges. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

ix. Rongeurs : programme de contrôle en application - piégeage - maintenance hebdomadaire des pièges. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

x. Rongeurs : Rongeurs : programme de contrôle en application - carte identifiant l'emplacement des pièges et des postes d'appâts. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

12.b. Mouches : programme de surveillance en application. i. Rubans ou pièges à mouches, ultra violet ou autres. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

12.b. Mouches : Programme de contrôle en application ii. Chimique ou biologique. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

12.c. Oiseaux sauvages : programme de surveillance en application. Consignation des vérifications visuelles par le producteur. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

12.d. Dossiers. Disponibilité des dossiers sur le contrôle des parasites. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

13. Cueillette des oeufs. i. Lettre annuelle d'accréditation du fournisseur des matériaux d'emballage et de convoyage. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

ii. La production d'oeufs est consignée tous les jours. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

iii. Critique. Les oeufs sont cueillis au moins une fois par jour dans les exploitations dotées d'un système automatique de cueillette et au minimum, deux fois par jour dans les exploitations qui ne sont pas dotées d'un système de cueillette automatique. - 5 pts. Réussite - 5 pts.

14. Les oeufs très sales, très fissurés et coulants. i. sont séparés des oeufs propres durant la cueillette. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
ii. Critique. Les oeufs ne sont pas lavés à la ferme. - 5 pts.	Réussite - 5 pts.
15.a. Les plateaux d'oeufs rejetés sont placés dans des sacs en plastique et dans un endroit éloigné des oeufs en coquille propres. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
15.b. Un dossier sur les plateaux rejetés est disponible. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
16. Tout le matériel d'emballage et de convoyage est protégé des contaminants comme la poussière, les plumes, l'eau, et les rongeurs. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
17. Le parcours est géré de sorte à maintenir - la couche herbeuse - 1 pts. Min.	Réussite - 1 pts.
ii. Aucune mare ou flaque d'eau soutenue 24 heures suivant une pluie normale. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
iii. Rotation du parcours ou accorder une période de repos de 6 semaines consécutives - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
iv. Hersage du parcours au besoin. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
v. Pierre, gravier ou béton/asphalte le long de l'unité de production du côté du parcours. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.
vi. Le risque de contamination chimique par les résidus de produits dans l'air est minimisé. - 1 pts. Min.	Réussite - 1 pts.
vii. Dossier sur la gestion du parcours. - 2 pts. Min.	Réussite - 2 pts.

Partie 2: Biosécurité et autres facteurs de risque

1. Les zones d'accès restreint et non restreint Réussite - 2 pts.
sont définies. **i. Entrée/Voie d'accès : barrière, corde ou clôture. Affiche << ENTRÉE INTERDITE >> - 2 pts. Min.**

ii. Unité de production: affiche "ENTRÉE INTERDITE" à l'entrée principale; aux portes latérales et arrières - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

iii. Toutes les portes sont verrouillables. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

iv. Stationnement séparé de l'unité de production: à l'écart des bouches d'entrée et d'évacuation d'air de l'unité de production. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

2. Une seule sorte de volaille à la ferme. - 2 pts. Min. Oui - 2 pts.

3.a. Protecteurs contre les parasites autour de l'unité de production - Toutes les ouvertures de l'unité de production sont scellées et munies de moustiquaires i. Portes bien ajustées. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

ii. Fenêtres. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

iii. Bouches d'air (contre les oiseaux sauvages seulement). - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

iv. Ouvertures pour la moulée, l'eau et l'alimentation électrique. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

v. Aucune fissure importante dans la fondation, ni dans le plancher. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

vi. Le revêtement extérieur est bien fixé. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

3.b. Protecteurs contre les parasites autour de l'unité de production - La zone à moins de Réussite - 1 pts.

4,5 mètres de l'unité de production est exempte. i. De débris. - 1 pts. Min.

ii. De végétation. - 1 pts. Min.

Réussite - 1 pts.

3.c. Protecteurs contre les parasites autour de l'unité de production. i. Toute eau stagnante à moins de 60 mètres de l'unité de production est éliminée. - 1 pts. Min.

Réussite - 1 pts.

ii. Bloc parapluie de gravier ou d'asphalte autour de l'unité de production. - 1 pts. Gen.

Réussite - 1 pts.

4. Les zones d'accès restreint et non restreint sont définies. Repères visuels à l'intérieur de l'unité de production (murs ou murs partiels ou lignes peintes ou affiches). - 3 pts. Min.

Réussite - 3 pts.

5. Un degré adéquat de qualité de l'air est maintenu. TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION i. Les poules mortes et les déchets combustibles ne sont pas incinérés sur le côté de l'unité de production où se trouve la prise d'air. - 1 pts. Min.

Réussite - 1 pts.

ii. Des thermomètres sont placés dans des endroits stratégiques à l'intérieur des installations de ponte - 1 pts. Min.

Réussite - 1 pts.

iii. La température des installations de ponte est consignée quotidiennement. - 1 pts. Min.

Réussite - 1 pts.

6. Les drains au plancher ont des couvercles perforés. - 1 pts. Min.

Réussite - 1 pts.

7. Lavabos ou lotion d'assainissement disponibles. - 2 pts. Min.

Réussite - 2 pts.

8. Les installations d'entreposage de la moulée sont construites et entretenues de façon à empêcher la contamination par l'eau, les oiseaux sauvages, les rongeurs et les insectes. - 2 pts. Min.

Réussite - 2 pts.

i. Lettre assurance annuelle du fournisseur de moulée. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

ii. S'il y a plus d'un silo à la ferme, ils sont numérotés. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

iii. La consommation d'aliments est consignée tous les jours. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

9. Tous les produits chimiques sont entreposés en sécurité, conformément aux directives provinciales ou selon le programme préalable. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

10. Les oeufs sur les chariots/palettes dans la chambre froide sont étiquetés (identification de la ferme, numéro du poulailler, date de ponte). - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

11. L'équipement de réparation et d'entretien est consacré à l'unité de production ou lavé et désinfecté avant d'être transporté dans l'unité de production. - 2 pts. Min. Passer - 2 pts.

12.i. Le port d'un survêtement sanitaire et le changement de bottes sont exigés avant que toute personne entre dans la zone d'accès restreint de l'unité de production - 4 pts. Min. Réussite - 4 pts.

ii. Les visiteurs doivent signer un registre. - 2 pts. Maj. Réussite - 2 pts.

13. Approvisionnement d'eau – Traitement et médicaments. i. Dossier du test annuel de dépistage de coliformes totaux et de coliformes fécaux. - 3 pts. Min. Réussite - 3 pts.

ii. Dossier du test mensuel des résidus de chlore et d'autres additifs si l'eau est traitée à la ferme. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

iii. Les vitamines et les médicaments utilisés sont consignés dans le dossier sur les produits pharmaceutiques. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

iv. La consommation d'eau est consignée tous les jours Réussite - 2 pts.

14. Entreposage des marchandises sèches – les articles comme les bottes, les survêtements et les bonnets, etc. sont entreposés de sorte à les protéger contre les contaminants comme la poussière et l'eau. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

15. Conception générale, construction et entretien. i. Les planchers, murs et plafonds doivent être construits à l'aide de matériaux durables, lisses et nettoyables - 1 pts. Gen. Réussite - 1 pts.

ii. Les planchers doivent être suffisamment inclinés pour faciliter le drainage de l'eau - 1 pts. Gen. Réussite - 1 pts.

iii. l'abri des poules pondeuses doit être séparé de l'entrepôt d'oeufs en coquille et de l'entrepôt des matériaux d'emballage - 1 pts. Gen. Réussite - 1 pts.

iv. Le matériau isolant de la chambre froide est recouvert d'un revêtement durable, lisse et nettoyable - 2 pts. Gen. Réussite - 2 pts.

16. Matériaux de literie – entreposés dans un endroit sec recouvert et libre d'oiseaux, d'insectes et de rongeurs. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

17. Matériaux de literie – lettre assurance du fournisseur de literie. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

18. Mélange de la moulée à la ferme. i. La meunerie est libre de débris et de végétation. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

ii. L'aire de transformation est propre. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

iii. Protecteurs contre les parasites autour de la meunerie. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

iv. Les balances et appareils de mesure sont calibrés. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

v. Le protocole de séquençage et de rinçage est respecté. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

vi. Les médicaments utilisés sont consignés dans le dossier sur les produits pharmaceutiques. - 2 pts. Min. Réussite - 2 pts.

19. Registre des mesures correctives. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

i. Dans les diverses BPG, une référence au registre des activités est notée. - 1 pts. Min. Réussite - 1 pts.

Entreposage réfrigéré

Total possible de points	19
Total de points accordés	19
%	100

Salubrité des installations (Point de contrôle)

Total possible de points	62
Total de points accordés	62
%	100

Contrôle des parasites (Point de contrôle)

Total possible de points	28
Total de points accordés	28
%	100

Tri et emballage (Point de contrôle)

Total possible de points	22
Total de points accordés	22
%	100

Gestion du parcours (Point de contrôle)

Total possible de points	12
Total de points accordés	12
%	100

Totals Partie 1

Total possible de points	143
Total de points accordés	143
%	100

Lieux : Propriété extérieure et extérieur des bâtiments

Total possible de points	18
Total de points accordés	18
%	100

Lieux : Intérieur du bâtiment

Total possible de points	7
Total de points accordés	7
%	100

Installations sanitaires

Total possible de points	2
Total de points accordés	2
%	100

Réception et entreposage

Total possible de points	10
Total de points accordés	10
%	100

Équipement général

Total possible de points	2
Total de points accordés	2
%	100

Personnel

Total possible de points	6
Total de points accordés	6
%	100

Approvisionnement d'eau, marchandises sèches et conception générale

Total possible de points	30
Total de points accordés	30

%	100
<hr/>	
Dossiers	
Total possible de points	2
Total de points accordés	2
%	100
<hr/>	
Totals Partie 2	
Total possible de points	77
Total de points accordés	77
%	100
<hr/>	
Total Partie 1 et 2	
Total possible de points	220
Total de points accordés	220
% points	100
<hr/>	
Comme auditeur, je conviens de la déclaration qui suit: "Je n'ai pas formé, conseillé ou consulté le producteur ou l'unité de production faisant l'objet de l'audit."	Oui
Signatures	
Nom du Vérificateur	EFC Office